

Résumé de la stratégie DLAL FEAMPA du GALPA « Côte d'Emeraude Rance et Baie du Mont Saint-Michel »



I- Exposé de la stratégie

En 2015, les élus des Communautés du Pays de Saint-Malo et de l'ancien Pays de Dinan ont fait le choix d'une candidature partagée pour la programmation du DLAL FEAMP. Cette volonté est partie de plusieurs constats : une cohérence géographique avec une façade maritime commune, de nombreuses préoccupations en commun quant à l'inscription des activités halieutiques dans les territoires mais aussi de caractéristiques socio-économiques très proches. Pour porter ce programme DLAL FEAMP, les territoires se regroupèrent alors sous le nom du GALPA Côte d'Emeraude -Rance- Baie du Mont-Saint-Michel.

Pour la nouvelle programmation DLAL FEAMPA 2021-2027, la même zone éligible est retenue. Elle s'étend du Cap Fréhel à la limite normande en Baie du Mont Saint-Michel et s'articule autour de l'estuaire de la Rance. Située à cheval entre les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, cette zone est constituée de 4 EPCI littoraux. Au total ce territoire comporte 111 communes (dont 35 communes littorales) avec 233 565 habitants en 2021.

Un territoire maritime exceptionnel à forts enjeux

Composée de plusieurs ports structurants (Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Malo, Cancale et le Vivier-sur-Mer), la façade maritime du territoire génère plusieurs types d'activités (tourisme littoral, produits de la mer, transport maritime, production énergétique...). On constate notamment depuis quelques années que l'économie maritime du territoire de la Côte d'Emeraude – Rance – Baie du Mont-Saint-Michel connaît une croissance indéniable (+4,7 % d'emplois maritimes pour le territoire du pays de Saint-Malo et +17,4 % pour Dinan Agglomération entre 2016 et 2019). Le territoire est l'un des 5 Pays bretons dans lesquels se concentrent plus de 4 500 emplois maritimes.

L'exploitation et la valorisation des ressources maritimes est notamment l'un des plus grands atouts du territoire. Installées sur la zone côtière depuis des décennies, les activités de pêche et d'aquaculture sont le symbole de l'économie locale.

Sur le secteur, la flottille de pêche compte 100 navires actifs à la pêche avec une action située en majorité sur la bande côtière. La plupart des navires ont des activités polyvalentes et pêchent une diversité d'espèces (merlan bleu, araignée de mer, morue, seiches, lieu noir, divers coquillages...). Mais l'activité qui est la plus pratiquée reste la drague à la Coquille Saint-Jacques (43% de la flotte active). En 2020, ce sont 1 253 tonnes de coquilles qui furent débarquées à Saint Malo. Parallèlement aux activités de pêche embarquée, on compte également 5 gisements de pêche à pied professionnelle sur le territoire. En Ille-et-Vilaine ce ne sont pas moins de 31 pêcheurs à pied professionnels comptabilisés qui pratiquent majoritairement la pêche à la palourde.

Sur la zone côtière, on retrouve une importante activité de production conchylicole. Réparties sur quatre bassins de production (Baie du Mont-Saint-Michel, Baie de l'Arguenon, Baie de la Fresnaye et bassin de la Rance), 138 entreprises conchylicoles sont comptabilisées, elles représentent 66% des entreprises de Bretagne-Nord et génèrent 580 emplois permanents et saisonniers. L'ostréiculture et la mytiliculture sont les deux activités conchylicoles pratiquées sur le territoire. En 2020, ce sont 14 432 tonnes de moules qui furent produites et plus de 7400 tonnes d'huîtres vendues.

Activités traditionnelles et symboliques, la conchyliculture et la pêche participent donc à l'économie du territoire. La renommée des ressources maritimes locales ((AOP moules de bouchot de la Baie du Mont-Saint-Michel, huîtres de Cancale inscrites au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, Coquilles Saint-Jacques, araignée de mer...) participe au rayonnement national et international du territoire. Cependant, la valorisation des produits, sous et co-produits de la mer à l'échelle locale est peu développée. La crise sanitaire a démontré l'importance des réseaux locaux et des circuits courts, qui sont encore peu présents sur le territoire. A l'échelle locale, les produits de la mer sont encore trop méconnus. Les co et sous-produits de la mer sont aussi peu valorisés. Présents en très grand nombre (coquilles, moules sous-taille...), des expérimentations au niveau local ont émergé ces dernières années mais ces initiatives ne sont pas suffisantes.

Parallèlement, les activités de conchyliculture et de pêche sont aussi régulièrement confrontées à d'autres problématiques.

Malgré une hausse des navires immatriculés Saint-Malo et Saint-Brieuc, la pêche fait face à des problématiques de renouvellement des effectifs. A court terme, le vieillissement des équipages est une problématique majeure pour les filières de la mer. Pourtant, le territoire concentre plusieurs établissements et centres de formation maritimes (Lycée maritime Florence Arthaud, ENSM, CESAME...) qui offrent plusieurs débouchés professionnels au sein des filières de la mer. Mais les métiers de la mer sont considérés comme difficiles et ne sont pas attractifs auprès des plus jeunes.

De plus, les dernières évolutions réglementaires ont fragilisé le secteur de la pêche. Depuis le 1 er mai 2021, le nouvel accord de commerce et de coopération entre l'Union Européenne et le Royaume Uni (Brexit) a annulé les accords de la baie de Granville qui organisaient jusqu'à présent la cohabitation entre pêcheurs français et jersiais. Ce nouvel accord induit plusieurs conséquences importantes pour la flottille du territoire (obligation pour les navires bretons et normands de démontrer une antériorité de pêche pour obtenir une licence de pêche avec des conditions très strictes, problématiques liées au renouvellement des navires...) Pour certains, leur modèle économique dépend de l'accès aux zones de Jersey et se trouvent de ce fait dans une situation particulièrement difficile.

Dépendantes également de la bonne santé des milieux littoraux et maritimes, les activités de pêche et d'aquaculture se retrouvent souvent confrontées à des problématiques environnementales.

Les nombreux sites naturels et touristiques locaux participent à l'attractivité du territoire (Baie du Mont-Saint-Michel patrimoine mondial de l'Unesco, Grand Site de France des Caps de Fréhel et d'Erquy, sites Natura 2000, ville de Saint-Malo et de Dinard, stations balnéaires...). Avec une croissance démographique continue et une hausse de la fréquentation touristique sur le littoral, le patrimoine naturel local est fragilisé (sur-fréquentation touristique des lieux, dégradation des habitats naturels...). La qualité de l'eau

peut être impactée par des pollutions d'origine anthropique. Ces épisodes de pollutions menacent régulièrement l'équilibre des milieux aquatiques littoraux et marins et entraînent d'importantes conséquences économiques pour les filières (déclassement des zones conchylicoles, fermetures sanitaires, dégradation de la qualité des coquillages...). De plus, la multiplication des activités sur la zone côtière contribue à la réduction de la surface des espaces naturels, mais également à la réduction des espaces dédiés aux activités traditionnelles.

Des conflits d'usage apparaissent pour l'accès aux espaces et aux ressources. Avec l'augmentation du nombre d'usagers sur la zone côtière, les professionnels rencontrent des difficultés pour circuler et accéder à la mer. De plus, avec les évolutions techniques, les engins professionnels évoluent et ont besoin de nouvelles infrastructures adaptées. Sur l'espace maritime, un autre conflit d'usage est apparu. Avec l'installation d'ici 2023 d'un parc éolien off-shore en Baie de Saint-Brieuc, des incertitudes persistent au sein des filières (quels impacts sur la ressource ? Comment évolueront les couloirs de migrations ? ...). En plus des possibles impacts environnementaux, l'installation de ce parc entraîne la réduction de certaines zones de pêche.

Cette attractivité territoriale a donc des conséquences sur la biodiversité et sur les activités de pêche et d'aquaculture. A l'avenir, les risques liés au changement climatique vont se multiplier (migration des espèces, baisse de la ressource avec la hausse de la température, submersion marine et érosion côtière qui entraîneront des conséquences sur les infrastructures littorales, hausse de la prédation sur les activités conchylicoles...). La biodiversité et l'économie locale sont vulnérables face à ces nouveaux enjeux.

Une stratégie de développement local partagée pour répondre à ces enjeux

Ces éléments ont servi de fondation à la construction de cette nouvelle candidature DLAL FEAMPA. Un long travail de concertation a été engagé au travers de trois instances de concertation (comité de pilotage, comité de rédaction, groupes de travail). Une cinquantaine d'acteurs issu de différents horizons (association environnementales, professionnels de la mer, élus locaux, techniciens des EPCI, ...) ont participé à ces instances. A partir des différentes problématiques identifiées sur le territoire, les acteurs locaux ont pu réaliser six AFOM (Atouts-Menaces – Opportunités – Menaces) sur les six thématiques définies par la région : Economie circulaire – Valorisation des ressources maritimes locales – Education à la mer – Attractivité des métiers de la mer – Gouvernance maritime et planification spatiale de la zone côtière – Préservation de l'environnement marin et littoral.

La réalisation de ces différents AFOM a permis aux acteurs locaux d'identifier qu'elles étaient les priorités du GALPA pour cette nouvelle candidature et d'élaborer par la suite quatre enjeux territoriaux :

- Enjeu 1. Comment mieux préserver les milieux littoraux et maritimes afin de garantir la pérennisation des filières de l'économie bleue ?
- Enjeu 2. Comment renforcer le poids socio-économique des filières de pêche et d'aquaculture tout en s'inscrivant dans la transition écologique ?
- Enjeu 3. Quels sont les accompagnements nécessaires afin de mieux s'adapter aux évolutions des métiers de la mer ?
- Enjeu 4. Face aux conflits d'usage et d'espace, aux besoins des professionnels et aux risques croissants liés au changement climatique, comment aménager et planifier durablement l'interface terre-mer ?

A partir de ces quatre enjeux territoriaux et des axes stratégiques définis par la Région, la nouvelle stratégie de développement local du GALPA a été réalisée pour la période 2021-2027 en concertation avec les acteurs. Cette stratégie est constituée de 15 objectifs opérationnels qui seront mis en œuvre au travers de six fiches actions :

- FA 1 : Préserver, connaître et sensibiliser aux enjeux environnementaux littoraux et maritimes
- FA 2 : Assurer la compétitivité durable des filières de pêche et d'aquaculture sur le territoire
- FA 3 : Promouvoir et garantir la pérennité des métiers de la mer
- FA 4 : Organiser et préparer le territoire maritime au changement climatique
- FA 5 : Coopérer avec d'autres territoires pour initier des pratiques innovantes
- FA 6 : Animer, gérer et évaluer le DLAL FEAMPA

Pour cette candidature, la préservation des milieux littoraux et maritime est la priorité pour les professionnels de la mer. Les actions qui seront menées, notamment en faveur de la protection de la biodiversité, permettront d'améliorer la qualité de l'eau, contribueront au maintien des activités de pêche et d'aquaculture sur la bande côtière et permettront d'améliorer les connaissances sur les milieux. En développant l'économie circulaire et la valorisation des ressources maritimes à l'échelle locale, les professionnels de la mer assurent la compétitivité durable de leurs activités. En promouvant les métiers de la mer et les formations maritimes disponibles sur le territoire, les activités conchylicoles et de pêche sont mieux connues et mieux valorisées auprès d'un large public.

Enfin, en favorisant la concertation entre les acteurs de la mer et de l'aménagement, des solutions seront apportées pour résoudre les conflits d'usage sur le littoral. Pour porter des projets collectifs, innovants et locaux, la coopération avec d'autres territoires nationaux, européens voire internationaux sera développée. En se nourrissant des différentes expériences extérieures, de nouvelles solutions innovantes seront recherchées pour répondre aux objectifs opérationnels que s'est fixé la nouvelle stratégie de développement local.

Une gouvernance s'inscrivant dans la continuité et une CML renforcée

Pour porter cette stratégie, les territoires de Dinan Agglomération et des Communautés du pays de Saint-Malo s'associent à nouveau (Le PETR du pays de Saint-Malo reste chef de file) et une nouvelle Commission Mer et Littoral est constituée. Celle-ci est composée d'un quorum simple constitué d'un collège public, d'un collège privé majoritaire et d'un collège consultatif, se réunissant une fois par trimestre. La CML sera co-présidée par des élus de Dinan Agglomération et du pays de Saint-Malo. Ainsi, les lieux de réunion seront alternés entre les deux territoires. Chaque acteur associé possède des compétences et des

expertises qui permettront d'apporter des réponses aux différents enjeux identifiés (protection de l'environnement, aménagement des espaces, valorisation des ressources maritimes, économie circulaire...). Le rôle de la CML est également renforcé. En plus des missions qui lui sont attribuées par la réglementation (suivi de la mise en œuvre du programme, audition des porteurs de projet, sélection des projets...), elle organisera des conférences-débats, ouverts à différents acteurs, sur différentes thématiques relatives à la stratégie et en lien avec l'actualité de la pêche et de l'aquaculture. Ce nouveau lieu de concertation est un atout pour faire émerger de nouveaux projets

Au sein du GALPA, deux personnes seront chargées de l'animation et de la gestion. Une personne sera en charge de l'animation sur l'ensemble du territoire (0.8 ETP). Elle aura pour mission de faire émerger de nouvelles initiatives à l'échelle locale, assurera la promotion du dispositif via différents outils de communication et d'information sur le territoire, animera différentes instances de concertation (groupes de travail, conférences débats...) et conseillera les porteurs de projet. Une seconde personne sera en charge de la gestion administrative pour accompagner les porteurs de projet du montage administratif jusqu'au solde du dossier (0.3 ETP).

Tout au long de la programmation, la stratégie du GALPA sera évaluée. Depuis le début de sa mise en œuvre (nombre de projets émergents, coûts financiers, promotion du dispositif sur le territoire...) à mi-parcours (évaluation de la programmation, des indicateurs de résultats, de la gouvernance et du fonctionnement de la CML, de l'animation...) jusqu'à sa finalisation (nombre de projets portés, pourcentage de l'enveloppe consommé, bilan et retours des structures porteuses...). Le suivi et l'évaluation du programme pourront faire l'objet d'un recours à un ou plusieurs prestataires externes.

Cette nouvelle programmation contribuera à renforcer les liens entre les différents acteurs issus des filières de l'économie bleue sur le territoire. Le DLAL FEAMP (et désormais le DLAL FEAMPA) participe aux objectifs que s'est fixée la Région Bretagne au travers de ses politiques, dont faire de la mer un levier de développement durable. A l'échelle locale, le DLAL FEAMPA est identifié comme l'un des outils permettant de faire émerger des projets locaux, collectifs et innovants. Au-delà de son aspect financier, il pousse les acteurs locaux à travailler ensemble et à trouver des solutions aux problématiques locales.

II- Logigramme établissant le lien entre les orientations et objectifs stratégiques du GALPA et les fiches-actions

Axes stratégiques régionaux

Conforter la place des acteurs des filières de l'économie bleue dans la gestion des territoires maritimes

Créer les conditions favorables pour une économie bleue durable dans les territoires maritimes

Faire des activités de l'économie bleue un levier de développement durable des territoires maritimes

Thématiques régionales

Préservation de l'environnement marin et littoral

Education à la mer

Valorisation des ressources maritimes locales

Economie circulaire

Attractivité des métiers de la mer

Gouvernance maritime et planification spatiale de la zone côtière

Objectifs opérationnels

- Améliorer de la qualité des eaux et du réseau d'assainissement
- Gérer et prévenir risques liés aux pollutions
- Préserver la biodiversité et les fonctions écosystémiques par notamment une meilleure connaissance du milieu et une amélioration des pratiques
- Sensibiliser un large public à la préservation du milieu et aux activités de pêche et d'aquaculture du territoire
- Valoriser de nouveaux produits, de produits, de sous-produits et de co-produits locaux en lien avec les autres filières de l'économie bleue
- Faire émerger de nouvelles filières durables visant à diversifier le revenu des professionnels de la mer (collecte et traitement des déchets, réduction de la consommation énergétique, recyclage, valorisation de nouveaux produits...)
- Renforcer les circuits courts et la transformation des produits de la mer
- Promouvoir les formations et des métiers maritimes du territoire
- Améliorer l'image et la connaissance des filières de la mer auprès d'un large public (notamment les plus jeunes) en y associant les professionnels de l'économie bleue
- Renouveler et pérenniser les effectifs maritimes
- Accompagner les professionnels face aux risques du changement climatique
- Innover pour réduire l'impact environnemental des filières de pêche et d'aquaculture
- Gérer de façon équilibré les espaces entre les différentes activités par une gouvernance partagée entre les différents acteurs
- Concilier au mieux les usages présents sur l'interface terre mer dans une perspective de développement économique et environnemental durable
- Anticiper les risques liés aux usages et au changement climatique sur le territoire dans le cadre de la planification et de l'aménagement

Fiches actions

F1. Préserver, connaître et sensibiliser aux enjeux environnementaux littoraux et maritimes

F2. Assurer la compétitivité durable des filières de pêche et d'aquaculture sur le territoire

F3. Promouvoir et garantir la pérennité des métiers de la mer

F4. Organiser et préparer le territoire au changement climatique

F5. Coopérer avec d'autres territoires pour initier des pratiques innovantes

F6. Animer, gérer et évaluer le DLAL FEAMPA 2027